De l'habilitation à l'accréditation, quelles attentes de la DGESIP ?

28ème colloque Promosciences

24 juin 2015

Dominique Pistorio
Cheffe du département des accréditations - DGESIP

Sommaire

* Les limites de l'ancienne procédure d'habilitation
* Les grands principes de l'accréditation
* Les attentes de la DGESIP

Les limites de l'ancienne procédure (1/2)

* Lourdeur de la procédure
 * Examen à partir des maquettes des formations
 * Discussion sur le contenu des formations (jusqu'aux UE)

* Une vision théorique
 * Offre déposée à l'AERES deux ans avant sa mise en œuvre
 * Offre examinée par le ministère un an avant sa mise en œuvre
 * Examen uniquement sur dossier

* Une approche établissement par établissement
 * Pas de vision de la cohérence de l'offre de formation sur un site

Les limites de l'ancienne procédure (2/2)

* Illisibilité d'une offre de formation pléthorique
 * 1 420 mentions de licence générale, 2 231 mentions de LP, 1 891 mentions de master, 6 050 spécialités de master
 * Près de 10 000 formations examinées par la DGESIP en 5 ans

* Une ambiguïté dans la répartition des rôles DGESIP/AERES
 * Répartition théorique des tâches
 * Évaluation de l'offre passée : AERES
 * Évaluation du projet d'offre de formation : DGESIP
 * Dans les faits
 * AERES évaluait aussi les projets
 * Le ministère n'examinait en détail que les formations notées B ou C

Sommaire

* Les limites de l'ancienne procédure d'habilitation
* Les grands principes de l'accréditation
* Les attentes de la DGESIP

Les grands principes de l'accréditation

* Loi du 22 juillet 2013
 * Rôle stratégique et régulateur de l'Etat
 * Mise en place d'une « organisation territoriale coordonnée »

* Responsabilisation des établissements
 * Confiance a priori

* Dans un cadre national
 * Cadre national des formations
 * Nomenclature des intitulés

* Stratégie de site
 * COMUE, convention d'association, fusion

* Partage des rôles DGESIP/HCERES défini

Sommaire

* Les limites de l'ancienne procédure d'habilitation
* Les grands principes de l'accréditation
* Les attentes de la DGESIP

Les attentes de la DGESIP
Volet commun aux établissements d'un site : la stratégie de formation

* Dans le cadre du projet stratégique du site
* Projet partagé entre les établissements
* Compétences mises en commun ou transférées par les établissements au regroupement

* Les réunions avec la DGESIP rassemblent l'ensemble des établissements partenaires du site

Les attentes de la DGESIP
Volet 1 : stratégie de formation de l'établissement

Diagnostic → Stratégie

* Déclinaison des axes stratégiques dans toutes les dimensions
 * Priorités scientifiques
 * RH
 * Partenariats, réseaux
 * Numérique et innovation pédagogique

* Modalités mises en œuvre pour l'élaboration de l'offre de formation

Les attentes de la DGESIP
Volet 2 : La prise en compte de la stratégie nationale

* Qualité des formations
 * Assurance qualité
* Supplément au diplôme
* Organisation et pratiques pédagogiques
 * Spécialisation progressive
 * Accompagnement des étudiants
 * Langues étrangères
 * Compétences numériques
 * FOAD
 * Stages

* Accueil des publics spécifiques
* Orientation et IP
* Entrepreneuriat
* Interactions avec l'enseignement secondaire
* Évaluation des apprentissages, contrôles connaissances et compétences
* Formation et accompagnement des enseignants et EC

Les attentes de la DGESIP
Volet 3 : l'architecture de l'offre de formation

* Schéma d'ensemble

* Comparatif présentant l'évolution de l'offre de formation

* Les fiches AOF
 * Une fiche par mention
 * Des modèles différents

Fiche AOF licence/master
Eléments de contexte de la formation

Intitulés des parcours types de formation :	
Liens avec les axes stratégiques définis en matière de recherche	Préciser le nom de l'unité de recherche (ou des unités) à laquelle la formation est adossée (à décliner, le cas échéant, par parcours)
Objectifs de la formation	Débouchés par parcours type de formation
Organisation de la formation	Schéma général, portails, mutualisation des parcours types, articulation M1/M2, etc.
Compétences communes à l'ensemble des parcours types de cette formation	Pour la licence, préciser en ECTS le volume global du socle commun de compétences
Effectifs :	- Effectifs attendus Si formation préexistante (données sur 3 ans) : - Effectifs par année de formation - Taux de passage de l'année N à N+1 sur l'ensemble du cursus

Fiche AOF licence/master
Présentation de l'équipe pédagogique

Potentiel enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation	Préciser s'il s'agit de PR, MCF ou PRAG ; Indiquer leur section CNU
Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation (le cas échéant)	Préciser la part du volume horaire d'enseignement ; donner le nom de l'entreprise ou de l'organisme auquel l'intervenant professionnel appartient
Personnel de soutien à la formation et modalités d'organisation de ce soutien	Il s'agit du personnel non-enseignant qui vient en appui aux enseignants de la formation (ingénierie pédagogique, tutorat ...)

Fiche AOF licence/master
Organisation pédagogique

Organisation spécifique mise en place si différente des dispositifs généraux	Préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation; utilisation de la FAD etc.)
Volume horaire de la formation :	
Part de la formation (% du total) donnée en langue(s) étrangère(s), le cas échéant :	
Conseil de perfectionnement	() OUI () NON
Lieu(x) de la formation	

Fiche AOF licence/master
Partenariats

Co-accréditation ou partenariat avec un autre (ou des autres) établissement d'enseignement supérieur public	Préciser si la formation est co-accréditée avec un ou des autres établissements d'enseignement supérieur ou s'il s'agit d'une simple convention de partenariat.
Internationalisation des formations	La politique d'internationalisation des formations a été décrite dans le document stratégique général. Il s'agit là de préciser les accords particuliers qui s'attachent à cette formation (Erasmus Mundus ou autre accord européen ou international, stage obligatoire à l'étranger, double diplôme, enseignement de langues, etc). Pour les formations de Master dédiées aux étudiants étrangers (ex-DUBY), se référer à la circulaire concernée.
Conventionnement avec une institution privée française	Préciser l'apport de l'établissement à la formation et nommer l'institution

Les attentes de la DGESIP
Volet 4 : la capacité de l'établissement à mobiliser les moyens correspondants à son offre de formation

* Objectif : que l'établissement s'interroge sur l'impact financier de ses choix
 * avant tout un outil d'aide au pilotage pour éclairer l'établissement dans ses choix et ses arbitrages

* Principes
 * Chiffrage du coût de l'offre passée
 * Mise en évidence des évolutions des charges d'enseignement pour l'offre future

* Proposition d'un tableur
 * Inspiré de la cartographie de l'IGAENR
 * Base pour un dialogue avec l'établissement
 * Approche globale au niveau établissement
 * Approche par niveau de diplôme et domaine de formation